

**MODALITE DE L'OUVERTURE DE L'APPEL A PROJETS CONCEPTS, SYSTEMES ET OUTILS POUR LA  
SECURITE GLOBALE,  
EDITION 2010 EN COLLABORATION AVEC L'ALLEMAGNE**

**IMPORTANT :**

La date de clôture de l'appel à projets de l'ANR Concepts, Systèmes et Outils pour la Sécurité Globale, édition 2010, est en page 2 du texte de l'appel (document principal).

**1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'OUVERTURE DE L'APPEL A PROJET**

La collaboration avec l'Allemagne se fait par l'ouverture de l'AAP national par conséquent la lecture du texte de l'AAP est indispensable. Les critères de recevabilité, d'éligibilité et d'évaluation du programme national sont applicables aux projets proposés en collaboration France-Allemagne sauf mention contraire ou précisions explicitées dans cette annexe.

**1.1. CONTEXTE**

L'ANR et le BMBF (Ministère Fédéral Allemand de la Recherche et de l'Éducation) ont signé un accord (MOU du 5 janvier 2009), dont le but est de financer des projets de recherche franco-allemands sur la sécurité.

Ces projets de recherche porteront sur des sujets d'intérêt commun pour les deux pays.

Par ce document, l'ANR et le BMBF ont conclu un accord sur le financement des projets de recherche dans l'objectif de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre de projets scientifiques de qualité, proposés par des chercheurs des mondes académiques Français et Allemand et des partenaires industriels dans le cadre des programmes Concepts, Systèmes et Outils pour la Sécurité Globale de l'ANR d'une part, et Research for Civil Society<sup>1</sup> du BMBF d'autre part.

**1.2. OBJECTIFS DU PROGRAMME**

L'objectif est de financer de nouveaux projets de recherche de grande qualité, avec une contribution scientifique équilibrée entre équipes académiques et partenaires industriels français et allemands, ces projets devant présenter une valeur ajoutée pour les deux pays.

Le thème retenu pour l'appel à projets 2010 est celui de la Biométrie et Sécurité.

L'ANR souhaite que l'ouverture mutuelle des programmes ANR et BMBF permette l'émergence de projets franco-allemands de qualité.

---

<sup>1</sup> Voir les éléments généraux sur ce programme: <http://www.bmbf.de/en/6293.php>

## 2. AXES THEMATIQUES : BIOMETRIE ET SECURITE

La collaboration avec des équipes allemandes pouvant être financées par le BMBF est **obligatoire** sur l'ensemble des sujets décrits dans cette thématique, et selon les conditions décrites dans ce document. Les candidats sont invités à consulter l'Appel à projets du BMBF intitulé « Biométrie » disponible<sup>2</sup> à l'url suivante [www.bmbf.de/en/13409.php](http://www.bmbf.de/en/13409.php).

La proposition commune devra aborder au moins un des sujets de l'axe thématique « Biométrie et Sécurité » de l'appel à projets CSOSG2010 ainsi qu'au moins un des sujets de l'appel à projets allemand « Biométrie ».

Pour les sous-thèmes 1, 2 et 3, les propositions incluront un lot dédié aux enjeux éthiques et au respect de la vie privée (voir les critères administratifs §3).

### SOUS-THEME 2.1 : BIOMETRIE ET CONTEXTE APPLICATIF

La biométrie peut contribuer à satisfaire plusieurs besoins dans différents contextes comme le contrôle d'accès, la sécurisation des transactions, le contrôle d'identité, les enquêtes judiciaires<sup>3</sup>, etc. Cependant, de multiples verrous de nature technologique, mais aussi liés aux usages, ne font pas toujours apparaître les solutions biométriques comme performantes, aux yeux des utilisateurs, en termes de rapport coût / bénéfice, d'adaptation aux systèmes en place, de garanties en matière de liberté publiques etc.

En liaison avec les utilisateurs finaux, et selon des contextes applicatifs précis, les projets devront porter sur :

- les relations entre technologies employées (capteurs, algorithmes), les performances recherchées et le caractère éthique des moyens et finalités envisagés ;
- les problématiques technologiques comme l'inscription et l'acquisition des données, la création, l'utilisation et la sécurisation des données biométriques en assurant le respect du droit et de la vie privée (par exemple crypto-biométrie), la biométrie dans le contexte de mobilité, la répudiation des données biométriques ;
- les problématiques liées aux usages selon les angles juridiques, sociologiques et économiques (notion de proportionnalité, droit à l'oubli, analyse coût – bénéfice...).

### SOUS-THEME 2.2 : NOUVELLES TECHNOLOGIES BIOMETRIQUES

Certaines technologies présentent un potentiel de rupture, c'est-à-dire qu'elles pourraient radicalement améliorer les performances de l'identification biométrique, réduire ses coûts, les contraintes d'intégration tout en préservant les droits du citoyen. Les projets pourront porter sur :

<sup>2</sup> Lors de la publication de l'appel à projets « Biometry » du BMBF. Consulter les mises à jour sur le site du BMBF.

<sup>3</sup> Les applications liées à la police scientifique et technique sont hors du champ de cette thématique et potentiellement traitées dans le sous-thème 2.2.2 du texte de l'AAP.

- les nouvelles technologies de biométrie<sup>4</sup> ;
- la biométrie multimodale :
  - Capacité à intégrer différentes biométries (“classiques et nouvelles”) et à traiter des requêtes multi-biométriques afin d’améliorer leurs performances (rapidité et exactitude) ;
  - Travaux sur la fusion de données hétérogènes (de traces biométriques de natures différentes, de niveaux de qualité variable, avec d’autres types de données).

#### **SOUS-THEME 2.3 : L’EVALUATION ET LA CERTIFICATION DES TECHNOLOGIES DE BIOMETRIE**

L’élaboration de normes techniques dans le domaine de la biométrie et de déclinaisons sous la forme de « norme technique » des principes fondamentaux des libertés publiques (proportionnalité, droit à l’oubli, légitimité, finalité...) sera nécessaire à la diffusion des techniques de biométrie.

D’autre part, il est nécessaire d’établir des critères d’évaluation des technologies de biométrie en vue de qualifier et de quantifier leur robustesse face au leurrage de toute nature. Les projets à cet effet pourront porter sur la définition de scénarios d’évaluation incluant des propositions de méthodologie et moyens associés.

On s’intéressera également :

- aux nouvelles méthodes et outils d’évaluation des technologies au vue des contraintes opérationnelles ;
- aux méthodes de conception des solutions biométriques assurant le respect de la vie privée (« privacy by design ») ;
- à la sécurité de la chaîne de traitement (des capteurs aux requêtes et bases de données...);
- à l’approche co-normative en vue de futurs standards.

#### **SOUS-THEME 2.4 : BIOMETRIE ET ETHIQUE**

Les projets traiteront des enjeux généraux liés aux exigences éthiques et de respect de la vie privée selon des approches historiques, juridiques (norme et droit, droit comparé...), sociologiques (perception et acceptabilité), etc. ; Selon ces approches ils pourront également aborder les problématiques induites par les possibilités de compromissions et d’usurpation de données biométriques ou du décalage des libertés publiques par rapport au développement de produits biométriques.

### **3. EXAMEN DES PROJETS PROPOSES**

Les candidats doivent rédiger une proposition commune en anglais, qui sera soumise à l’ANR et au BMBF.

---

<sup>4</sup> Les technologies d’analyse ADN sont hors du champ de cette thématique et potentiellement traitées dans le sous-thème 2.2.2 du texte de l’AAP.

La procédure de sélection se déroulera en deux étapes :

- 1) les projets éligibles seront évalués et sélectionnés par l'ANR et le BMBF selon leur propre procédure d'évaluation (les projets seront ainsi évalués par l'un puis par l'autre). Sur les parties du projet concernant l'ANR, les projets seront évalués de la même manière et selon les mêmes critères que les autres projets soumis dans le cadre de l'appel à projets CSOSG. En outre, des critères d'évaluation spécifiques pour la coopération internationale seront appliqués, à savoir la valeur ajoutée de la coopération internationale et l'équilibre du partenariat.
- 2) l'ANR et le BMBF décideront ensemble quels projets franco-allemands seront financés parmi les sélections du comité de pilotage CSOSG et du comité ad hoc allemand.

### **3.1. CRITERES DE RECEVABILITE**

La candidature sera déposée dans chaque pays en respectant le format requis, les règles d'admissibilité, d'éligibilité et la date de clôture des appels à projets de chaque pays respectivement.

Les propositions qui ne sont déposées que dans un seul pays ne peuvent pas être retenues.

Les partenaires français et le projet doivent satisfaire aux critères de recevabilité suivants :

- 1) Les **dossiers** sous forme électronique (documents de soumission A et B) doivent être soumis **dans les délais, au format demandé et être complets.**
- 2) **La proposition commune devra être remise à l'ANR et au BMBF avant les dates de clôture respectives des deux appels à projets.**
- 3) Le **coordinateur** du projet ne doit pas être membre du comité d'évaluation ni du comité de pilotage du programme.
- 4) Le projet **doit durer** entre 18 et 36 mois ;
- 5) Cet appel à projets est ouvert
  - a. **Pour les sous-thèmes 2.1, 2.2 et 2.3**, à des projets de recherche partenariale organisme de recherche / entreprise<sup>5</sup>, dont le consortium comporte au moins deux partenaires, dont au moins un appartenant à chacune des catégories suivantes :
    - i. organisme de recherche (université, EPST, EPIC...)<sup>6</sup> ;
    - ii. entreprise<sup>7</sup>,
  - b. **Pour le sous-thème 2.4**, les projets doivent comporter un ou plusieurs partenaires, dont au moins un appartenant à la catégorie organisme de recherche (université, EPST, EPIC...).

<sup>5</sup> Voir définition de « recherche partenariale organisme de recherche/entreprise » en Annexe 1 du texte de l'AAP.

<sup>6</sup> Voir définitions relatives aux structures en Annexe 1 du texte de l'AAP.

<sup>7</sup> Voir définitions relatives aux structures en Annexe 1 du texte de l'AAP.

- 6) Pour les sous-thèmes 2.1, 2.2 et 2.3, la participation d'un ou plusieurs prescripteur(s) ou opérateur(s) public(s) ou privé(s) de la sécurité<sup>8</sup> **est obligatoire** au travers de leur participation au consortium en tant que partenaire ou comme membre d'un comité de pilotage ou de suivi du projet<sup>9</sup>.
- 7) Pour les sous-thèmes 2.1, 2.2 et 2.3, les propositions incluront un lot dédié aux enjeux éthiques et au respect de la vie privée.

Les partenaires allemands et le projet devront répondre aux critères d'admissibilité du programme national « Biométrie », disponibles à l'url [www.bmbf.de/en/13409.php](http://www.bmbf.de/en/13409.php)<sup>10</sup>.

### 3.2. CRITERES D'ELIGIBILITE

Les partenaires français doivent répondre aux critères d'éligibilité suivants :

- 1) Le projet doit entrer dans le champ de l'appel à projets, décrit au § 2.
- 2) Les dossiers sous forme papier (document de soumission A uniquement) doivent être soumis dans les délais, au format demandé et être signés par tous les partenaires.
- 3) Type de recherche : cet appel à projets est ouvert :
  - a. **Pour les sous-thèmes 2.1, 2.2 et 2.3** des projets de Recherche industrielle ;
  - b. **Pour le sous-thème 2.4** à des projets de Recherche fondamentale.

Les partenaires allemands doivent répondre aux critères d'éligibilité du programme du BMBF « Biométrie ».

### 3.3. CRITERES D'EVALUATION

Les critères d'évaluation pour les propositions de coopération internationale sont les suivants :

Critères d'évaluation		Sous-thèmes
<b>1 - Pertinence de la proposition au regard des orientations de l'appel à projets et de la coopération internationale</b>		
	adéquation aux axes thématiques de l'appel à projets (cf. § 2)	Tous
	adéquation aux recommandations de l'appel à projets (§ 3.4)	Tous
	présentation claire des missions de la sécurité globale abordées, selon une approche système, pluridisciplinaire et multi-acteurs de la recherche en sécurité	2.1, 2.2 et 2.3

<sup>8</sup> Voir définitions relatives aux structures en Annexe 1 du texte de l'AAP.

<sup>9</sup> Un comité de suivi et de pilotage dont la composition, le rôle et les tâches seront explicités, le cas échéant, dans le descriptif technique du projet.

<sup>10</sup> Lors de la publication de l'appel à projets « Biometry » du BMBF. Consulter les mises à jour sur le site du BMBF.

	contribution réelle : - à une meilleure compréhension des enjeux organisationnels, sociologiques ou technologiques de la sécurité ; - à la démonstration de la faisabilité de systèmes par la levée de verrous technologiques ou méthodologiques	2.1, 2.2 et 2.3
	valeur ajoutée de la coopération franco-allemande - les bénéfices attendus pour chacun des pays sont clairement exposés	Tous
<b>2 - Qualité scientifique et technique</b>		
	clarté d'exposition des objectifs contribuant effectivement à une meilleure sécurité des citoyens et/ou à la compréhension des enjeux organisationnels, humains et technologiques de la sécurité	Tous
	excellence scientifique en termes de progrès des connaissances par rapport à l'état de l'art (en France et à l'étranger)	Tous
	caractère innovant	Tous
	levée de verrous scientifiques et technologiques	Tous
<b>3 - Méthodologie, qualité de la construction du projet et de la coordination</b>		
	positionnement par rapport à l'état de l'art ou de l'innovation technologique	Tous
	faisabilité scientifique et technique du projet	2.1, 2.2 et 2.3
	choix des méthodes	Tous
	structuration du projet, rigueur de définition des résultats finaux (livrables), identification de jalons	Tous
	qualité du plan de coordination (expérience, gestion financière et juridique du projet)	Tous
	stratégie de valorisation et de protection des résultats du projet, gestion des questions de propriété intellectuelle	Tous
	stratégie en termes de gestion de la confidentialité des informations, des résultats et des livrables (en précisant les niveaux de diffusion de l'information)	Tous
<b>4 - Impact global du projet</b>		
	utilisation ou intégration des résultats du projet par la communauté scientifique, industrielle ou la société, et impact du projet en termes d'acquisition de savoir-faire	Tous
	intérêt pour la sécurité globale et ses missions	Tous
	perspectives d'application industrielle ou technologique et de potentiel économique et commercial	Tous
	plan d'affaire, intégration dans l'activité industrielle	2.1, 2.2 et 2.3
	crédibilité de la valorisation annoncée	Tous
<b>5 - Qualité du consortium</b>		

	niveau d'excellence scientifique ou d'expertise de ou des équipes (sur la base des CVs, brevets et publications des participants)	Tous
	adéquation entre partenariat et objectifs scientifiques et techniques le cas échéant	Tous
	complémentarité du partenariat	Tous
	association en particulier d'équipes de recherche issues des sciences humaines et sociales	2.1, 2.2 et 2.3
	implication réelle des utilisateurs finaux (partenariat, comité de suivi ou de pilotage)	2.1, 2.2 et 2.3
	rôle actif des PME	2.1, 2.2 et 2.3
<b>6 - Adéquation moyens / faisabilité du projet</b>		
	calendrier	Tous
	le projet propose une organisation du pilotage des travaux garantissant un démarrage effectif rapide à la notification du projet	Tous
	justification précise de l'aide demandée selon les lots techniques, par partenaires, et par type de dépenses envisagées	Tous

### **3.4. RECOMMANDATIONS IMPORTANTES**

Il est particulièrement important que le projet soumis à l'ANR intègre aussi bien la contribution des équipes françaises que des équipes allemandes. Il est attendu suffisamment d'informations, (texte descriptif, tableaux récapitulatifs du budget et de ressources...) permettant d'évaluer correctement les contributions respectives en termes d'apport scientifique de ressources et de demande financière de chaque équipe.

#### **RECOMMANDATIONS CONCERNANT L'IMPLICATION DES PERSONNELS**

Outre les recommandations du texte de l'appel à projet, les partenaires veilleront à un équilibre entre les contributions scientifiques de chaque pays.

Les équipes de chaque nationalité devront désigner un responsable scientifique, qui sera en charge du retour d'information (reporting) et sera le point de contact pour les deux financeurs, à la fois dans la préparation des rapports, les réunions et pour représenter le consortium en public.

#### **RECOMMANDATIONS CONCERNANT LA LANGUE DE REDACTION**

Les projets seront soumis en anglais.

## RECOMMANDATIONS CONCERNANT LE CONTENU DES PROJETS

Les termes de soumission sont identiques pour l'ensemble de l'Appel à projets CSOSG. En particulier, les candidats français devront utiliser les documents de soumission A et B comme les annexes scientifiques et financières du projet.

Les partenaires français et allemands candidats prépareront un dossier scientifique commun en anglais qu'ils soumettront en parallèle respectivement à l'ANR et au BMBF.

En complément des éléments demandés pour tous les projets du programme CSOSG, la proposition commune franco-allemande devra présenter le projet comme un tout en présentant en particulier les travaux des partenaires français et allemands. Ce document devra comporter pour le moins les points suivants :

- Un résumé commun (objectifs généraux, récapitulatif de la proposition) ;
- Les objectifs des travaux scientifiques et/ou techniques, innovations envisagées ;
- La description du consortium, des coordonnateurs français et allemands du projet, répartition des rôles et complémentarité entre partenaires le cas échéant ;
- Un état de l'art ;
- La liste des brevets détenus par les partenaires ou par des tiers ;
- Les travaux antérieurs des partenaires ;
- Un plan de travail (maximum 15 pages), qui devra comprendre :
  - une description détaillée des partenaires et de leur(s) collaboration(s) (y compris, le cas échéant, les travaux sous-traités, comme toutes les problématiques scientifiques et/ou techniques pertinentes pour le projet, et les solutions proposées) ;
  - Pour les sous-thèmes 2.1, 2.2 et 2.3 une première analyse des enjeux éthiques et de respect de la vie privée qui font l'objet d'un lot de travail dédié.
  - un plan de valorisation (valorisation scientifique, technique et économique des résultats obtenus par les partenaires, le cas échéant la transposition en dispositions, recommandations et environnement juridique) ;
  - un plan de coordination (lots de travaux, entrées/sorties, jalons et mise en oeuvre des décisions) ;
  - un plan de financement (coûts estimés et demande d'aide pour chacun des partenaires, les budgets devant comprendre les coûts salariaux, les déplacements...);
  - une description :
    - des activités en cours et des apports respectifs des partenaires allemands et français ;
    - de comment le projet compte renforcer sur le long terme la coopération franco-allemande ;
- Une description de comment seront pris en compte, dans l'accord de consortium, propriété intellectuelle et savoir faire acquis dans le cadre de ce projet.

Les porteurs du projet pourront ajouter dans le formulaire national des points supplémentaires qui leur seraient demandés dans celui de l'autre pays, et/ou qui leur sembleraient nécessaires à l'évaluation de leur proposition.

#### POUR PLUS D'INFORMATION CONCERNANT LES MODALITES DES PARTENAIRES ETRANGERS

Les informations concernant les modalités de soumission sont disponibles à l'adresse suivante : [www.bmbf.de/en/13409.php](http://www.bmbf.de/en/13409.php)<sup>11</sup>

Un guide commun pour la soumission sera publié sur les sites web de l'ANR et du BMBF.

## 4. DISPOSITIONS GENERALES POUR LE FINANCEMENT

Le « principe du lieu » sera appliqué pour le financement, c'est-à-dire que chaque organisation – l'ANR et le BMBF – financera pour sa part les dépenses relatives à son ou ses propre(s) partenaire(s). Il est demandé de prévoir par partenaire, une participation à un colloque mi parcours ou fin de parcours à l'étranger.

Les dispositions générales de financement applicables aux équipes françaises sont celles du texte de l'appel à projet de l'ANR.

### 4.1. ACCORDS DE CONSORTIUM

L'accord de consortium est **obligatoire** pour les projets de coopération internationale. Avant tout versement, il sera demandé aux partenaires participant à un projet d'établir et de fournir à l'ANR et à l'UTT (l'organisme support) un accord de coopération définissant la manière dont les droits de propriété intellectuelle sont traités entre les partenaires.

### 4.2. POLES DE COMPETITIVITE

Les dispositions générales concernant les pôles de compétitivité sont celles du texte de l'appel à projets de l'ANR.

Lorsque la partie française d'un projet est labellisée par un Pôle de Compétitivité, le coordinateur français devra obtenir l'agrément de tous les partenaires français avant de transmettre la labellisation à l'ANR.

---

<sup>11</sup> Lors de la publication de l'appel à projets « Biometry » du BMBF. Consulter les mises à jour sur le site du BMBF.

#### **4.3. AUTRES DISPOSITIONS**

Le consortium devra fournir aux deux financeurs un rapport annuel et un rapport final (max. 10 pages, en anglais).

Toutes les publications des membres du consortium concernant les activités de recherche financées conjointement par le BMBF et l'ANR devront mentionner les deux financeurs.

Les « autres dispositions » mentionnées dans le texte de l'appel à projets de l'ANR sont applicables dans le cadre de projets internationaux.

#### **4.4. CALENDRIER PREVISIONNEL**

Décision commune ANR-BMBF et publication des résultats : dernier trimestre 2010.

**-- Fin de document --**